



JURISADOM

AT/ MP ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Public Visé :

Membre du CSE

Prérequis : Aucun

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Différencier l'accident du travail, de trajet, et la maladie professionnelle.

Comprendre le mécanisme d'instruction du dossier applicable au 1er décembre 2019.

Examiner la situation du salarié en cas d'absence dans l'entreprise, suite à un accident de travail, de trajet ou une maladie professionnelle.

Durée : 2 jours (14h)

**Période : Toute au long
de l'année**

**Horaires : A définir avec
le client**

PROGRAMME

La gestion des Accidents du Travail (AT)

Définition d'un accident du travail : les trois critères de reconnaissance et étude de jurisprudences

Obligations respectives de l'employeur, du salarié et du médecin

Réforme de la procédure d'instruction par la caisse applicable au 1er décembre 2019

Indemnisation de la perte de salaire (comparaison avec la maladie) et de l'incapacité permanente

Conséquences d'un accident du travail sur la relation de travail : la protection du contrat

Les obligations de l'employeur en termes de reprise et de gestion d'une éventuelle inaptitude avec les spécificités liées à son caractère professionnel

La gestion des accidents de trajet

La définition du trajet

Obligations respectives de l'employeur, du salarié et du médecin

Instruction de la demande par la caisse : réforme au 1er décembre 2019

Les modalités de prise en charge par la sécurité sociale

Mesurer les conséquences d'un accident de trajet sur la relation de travail

Quelles conséquences en termes d'imputation sur le compte employeur ?

La gestion des Maladies Professionnelles (MP)

La notion de maladie professionnelle

Les différentes possibilités de reconnaissance : tableaux de maladies professionnelles, maladies hors tableaux

Qui peut être à l'initiative d'une demande de reconnaissance ?

Procédures de reconnaissance par la caisse et positionnement de l'employeur, instruction du dossier et nouveaux délais à compter du 1er décembre 2019

Les conséquences d'une maladie professionnelle

Les plus JURISADOM : Formation concrète construite sur la pratique et les situations concrètes rencontrées par VOTRE entreprise.

**Modalité : Présentiel
intra entreprise**

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

**880 Euros Nets de
Taxes/ jour formation**

**Formatrice diplômée,
spécialisée en droit du
travail et RH**

Moyens pédagogiques

**Remise d'un support et
accès à un espace
pédagogique en ligne**

**Pédagogie active et
participative**

Suivi d'exécution

**Signature des feuilles
d'émargement par demi-
journée par les stagiaires
et le formateur.**

**Salle de formation
équipée**

Méthodes d'Evaluation

**Evaluation à chaud et à
froid à 45 jours**

**Questionnaire de
satisfaction et une
attestation individuelle
de formation**

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

**4 rue Marconi 57000
METZ**

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

**Déclaration d'activité :
41570342857**

Code NAF : 8559A